

Compte rendu du 22 novembre 2021 – Conseil de développement

Monsieur Chartier et Madame Pauliat remercient les personnes de leur présence et de leur mobilisation.

M. Chartier précise que cela fait 10 ans qu'il devrait y avoir un projet de territoire. L'Etat demande à une communauté urbaine ou d'agglomération d'avoir un projet de territoire. L'idée est de projeter le territoire sur les 10/15 prochaines années sur un certain nombre de thématiques : économie, transport, etc. La démarche va être longue.

Le Président a voulu que le projet soit participatif entre les forces vives de la communauté urbaine, diverses associations représentatives, entreprises, chambres consulaires, ... mais aussi les maires et les VP. Les membres du conseil de développement y ont été associés. Des ateliers participatifs avec thématiques ont eu lieu (le plus possible en visio ⇒ ce qui a été compliqué et de ce fait, beaucoup de personnes ont décrochés).

Ensuite, les forces vives ont dû faire un constat : savoir où on en est, définir les faiblesses et forces du territoire.

En parallèle, il a été lancé un questionnaire sur internet ouvert à toute la population de l'agglomération.

Dans le même temps, a eu lieu des rencontres avec les élus (VP / Maires).

Il fallait savoir ce que pensaient les élus, les forces vives et la population.

Le but du projet de territoire pour les élus, c'est de se porter sur des ambitions, des enjeux mais aussi les besoins financiers pour financer les projets.

Le président a rencontré les maires un par un.

Les élus ont amendé le document de travail proposant des choses pour l'avenir du territoire. Il faut être ambitieux en investissement, ce qui veut dire aussi une fiscalité qui devrait évoluer

Le président ne veut pas dépasser les 50 000 000 €. Il faut donc prioriser et sélectionner nos projets. Il faut être responsable et c'est un travail très lourd d'expliquer nos choix car tout le monde a des ambitions.

Une réunion a eu lieu la semaine dernière et chacun a présenté ses priorités.

Un bureau communautaire va avoir lieu le 25 novembre et après il va y avoir un débat et ensuite un vote. Les grands principes vont être actés.

Il y aura un fléchage mais il faudra le travailler, dans la durée, ensemble et c'est le rôle du conseil de développement.

Ce projet de territoire s'appuie sur 4 grandes ambitions avec un certain nombre de thèmes et fiches actions.

Il faut que les membres du conseil de développement soient des « aiguillons » et en aucun cas, remplacer les élus.

M. Chartier fera un rappel aux communes par rapport aux membres qui ne s'investissent pas et ne s'excusent pas de leur absence pour les rencontres du conseil de développement.

Mme Pauliat rappelle :

- 25/11 : présentation en bureau communautaire
- 17/12 : vote avec le budget du projet de territoire. L'arbitrage sera rendu le 17/12.

Sur une grande partie des fiches présentées, il faudra essayer de voir ce qui pourra s'enrichir, évoluer, corriger, voir ce qui pourra être ajouté en laissant les politiques décider.

Le conseil de développement a aussi un rôle d'accompagnement et d'évaluation : une fois que le projet de territoire sera voté, il faudra travailler sur les fiches actions en évaluant, contrôlant et accompagner. Il faudra les suivre et il sera aussi demandé aux services, si nécessaire, d'expliquer les raisons en cas de difficultés ou impossibilité de faire le travail demandé.

La méthode retenue serait de faire un groupe de travail pour chaque ambition. Il faudra définir les ordres de préférence de chacun (possibilité d'assister à plusieurs ateliers). Un mail va être envoyé à chaque membre afin de connaître leur choix.

Une fois que chaque membre se sera positionné, il sera désigné 2 personnes responsables pour chacune des ambitions et qui seront donc les animateurs et constitueront l'équipe d'animation pour accompagner la présidente.

Un compte-rendu sera fait à la suite de chaque rencontre des 4 groupes qui sera amené de réunion en réunion.

Il faudra aussi auditionner des personnes soit de LM ou des personnes extérieures.

Le rôle du conseil de développement est de s'investir et d'apporter une plus-value.

Questions des membres

⇒ *Quelle fréquence pour ces réunions ?*

Il y aura :

- 1 réunion 3^{ème} semaine de janvier pour s'approprier les fiches actions pour y travailler
- 1 atelier fin/janvier/début février pour chaque ambition. Il y aura peut-être 2 ateliers dans la même semaine pour ne pas empiéter sur les vacances scolaires.
- 1 réunion en mars
- Pause en avril/début mai
- 1 réunion fin mai pour commencer à discuter avec les services sur l'avancée ainsi que les choses qui bloquent.

⇒ *Liste des membres du conseil de développement*

Il va être envoyé à chaque membre la liste nominative des membres du conseil de développement avec le collègue que les membres représentent.

⇒ *Aurons-nous un mail commun ?/ Au-delà de la participation pour l'insertion d'article dans Limoges Métropole ? est-ce qu'il n'y a pas d'autres choses à faire ? par d'autres biais ? Est-il prévu d'avoir un site dédié au conseil de développement intégré au site internet de Limoges Métropole ?*

Le conseil de développement dépend bien de Limoges Métropole mais le site est un outil grand public.

Il y aura des comptes rendus de réunions.

Il va être donné des moyens supplémentaires au conseil de développement mais il ne va pas avoir d'embauche. Isabelle est toute seule pour travailler.

Il y aura des échanges par mail mais en aucun cas sur les réseaux sociaux.

⇒ *Dans Vivre à Limoges, est-ce qu'il n'y aurait pas une possibilité d'avoir un encart ; ça pourrait être un moyen pour communiquer une fois par trimestre et représenter des municipalités*

Très protocole : représenter des communes libre choix du maire.

Les mairies ont déjà donné 2 noms de citoyens pour représenter le conseil de développement.

⇒ *Plan des 4 ambitions*

Sur chaque item, il y a des fiches actions avec à l'intérieur des sous-chapitres précis. S'il est demandé une évolution de la fiche action, ça ne passera pas au conseil communautaire mais une fois par an, il y aura un débat sur le projet de territoire pour savoir où il en est.

Il y a des choses prioritaires et des choses qui vont être développées. Les membres du conseil de développement ont une autre approche que celle des élus et c'est ce qui est intéressant.

⇒ *Protocole de constitution de l'équipe d'animation*

Pour Mme Pauliat, il est important d'avoir deux personnes « animation », sur la base du volontariat, pour chaque ambition qui détermineront le programme de travail sous sa présidence, ce qui fera une équipe d'animation de 9 personnes.

Il est rappelé de ne pas prendre de responsabilité si la personne ne peut l'assumer

M. Chartier précise que le territoire doit s'enrichir et non s'appauvrir et la vision serait de capter la création de PME/PMI, de garder les jeunes qui ont été à l'université à Limoges. L'attractivité, c'est aussi le logement.

Le document de travail (projet de territoire), voté le 17 décembre, sera envoyé par voie dématérialisée en version PDF en couleur et en noir et blanc. Pour les personnes qui souhaiteraient le recevoir, en papier, il faudra en faire la demande sur la boîte mail du conseil de développement.